

L’an deux mille vingt-cinq et le trois juillet, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le vingt-sept juin deux mille vingt-cinq, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	35	Suffrages exprimés :	51
Absents :	20	- dont POUR :	51
Absents AVEC pouvoir	16	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	4	Nombre d'abstention(s) :	0

Etaient présents : M. DAUDET Gérard - Président

Mme ARAGONES Claire	Mme GIRARD Nicole	Mme PAIGNON Laurence
M. BATOUX Philippe	Mme GREGOIRE Sylvie	M. PEYRARD Jean-Pierre
M. BOREL Félix	Mme JEAN Amélie	Mme PIERI Julia
M. CARLIER Roland	M. JUSTINESY Gérard	M. RIVET Jean-Philippe
Mme CATALANO-LLODES Gaétane	M. KITAEFF Richard	M. ROUSSET André
M. COURTECUISSÉ Patrick	M. LIBERATO Fabrice	M. SEBBAH Didier
Mme CRESP Delphine	Mme MARIANI-RENOUX Séverine	M. SILVESTRE Claude
M. DECHER Martine	M. MASSIP Frédéric	M. SINTES Patrick
M. DERRIVE Eric	Mme MILESI Véronique	Mme STELLA Aurore
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse	M. MOUNIER Christian	M. VOURET Eric
Mme FAURE Cécile	Mme NALLET Christine	
M. GERAULT Jean-Pierre	M. NOUVEAU Michel	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme AMOROS Elisabeth	ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard
Mme ANGELETTI Frédérique	ayant donné pouvoir à M. SEBBAH Didier
M. ATTARD Alain	ayant donné pouvoir à Mme PAIGNON Laurence
Mme AUDIBERT Danielle	ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre
Mme BASSANELLI Magali	ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine
Mme BLANCHET Fabienne	ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia
M. BOURSE Etienne	ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse
Mme BUCHACA Sophie	ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme CLEMENT Marie-Hélène	ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick
Mme DAUPHIN Mathilde	ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe
M. JUNIK Pascal	ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine
M. LE FAOU Michel	ayant donné pouvoir à Mme GIRARD Nicole
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse	ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian
Mme PALACIO Céline	ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland
M. PETTAVINO Jean-Pierre	ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie
Mme ROUX Isabelle	ayant donné pouvoir à M. LIBERATO Fabrice

Absents excusés :

Mme MACK Marie-Thérèse
Mme MONFRIN Marie-Josée
Mme PONTET Annie

Absents non-excusés :

M. SELLES Jean-Michel

Secrétaire de séance :

Mme PIERI Julia

N° 2025-144

TOURISME – Demande de classement de l'Office de Tourisme intercommunal Destination Luberon en catégorie I

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-10-1, et L. 134-3, D. 133-20 et suivants, R. 133-32 et R. 133-36 ;*
- *Vu le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 et l'arrêté du 16 juin 2023 relatifs aux communes touristiques et stations classées ;*
- *Vu l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l'arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2014-152 en date du 16 octobre 2014 approuvant la création d'un office de tourisme intercommunal sous la forme d'un EPIC ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n°2020-210 en date du 10 décembre 2020 relative à la demande de classement de l'office de tourisme ;*
- *Vu le courrier de l'Office de Tourisme Destination Luberon informant du résultat positif de l'audit de labellisation qualité Tourisme.*

Luberon Monts de Vaucluse s’est engagée dans le développement touristique du territoire.
Les offices de tourisme sont classés pour garantir la qualité et l'homogénéité des services.

Le classement ministériel distingue les catégories I (la plus élevée) et II, ainsi que les offices non-classés.

Classé en catégorie II depuis 2021, l'Office de Tourisme Destination Luberon a obtenu sa la labellisation « Qualité Tourisme », le 1^{er} avril 2024 lui permettant de déposer une demande de classement en catégorie I.

Les 19 critères de classement sont axés sur les services rendus aux touristes, notamment l'accueil physique de qualité (y compris pour la clientèle étrangère) et le recours aux nouvelles technologies (site internet multilingue, réseaux sociaux).

La collectivité de rattachement sollicite ce classement sur proposition du directeur de l’Office de Tourisme. Le dossier complet est transmis au préfet de département, qui dispose de deux mois pour se prononcer.

Il est donc proposé d'approuver cette démarche pour un classement en **catégorie I, valable 5 ans.**

Dans ce cadre, le conseil communautaire doit se prononcer.

Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
Délibère, et
A l’unanimité des suffrages exprimés,

- **APPROUVE** la démarche de demande de classement en catégorie I de l’Office de Tourisme intercommunal Destination Luberon ;

- **SOLLICITE** auprès de Monsieur le Préfet du Vaucluse le classement de l’Office de Tourisme intercommunal Destination Luberon en catégorie I ;
- **AUTORISE** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,

Julia PIERI



Cavaillon, le 7 juillet 2025

Le Président,

Gérard DAUDET



